

Sécurité Routière

SYNTHESE

Document
Général
d'Orientations
d'Ille-et-Vilaine

2013 - 2017

5 ans pour changer les comportements sur la route

I - Les signataires du DGO



II - Le contexte national

« Réduire la mortalité par deux d'ici la fin de la décennie et donc de passer sous la barre des 2.000 morts par an » (Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, à l'occasion de la réinstallation du conseil national de la sécurité routière -CNSR- le 27 novembre 2012).

« C'est un objectif ambitieux » a indiqué le ministre, qui a souhaité « la mobilisation de tous » car « nous ne pouvons pas accepter l'idée que nous ayons atteint un seuil ».

Dans ce contexte, le Gouvernement a défini deux axes de travail pour combattre les comportements à risques et contribuer à la protection des publics encore trop exposés :

- les principaux facteurs accidentogènes (alcool, vitesse, stupéfiants)
- les personnes les plus exposées (jeunes et usagers des deux-roues).

III - Les objectifs du DGO

Le DGO 2013/2017 pour la Sécurité routière est un outil de programmation. Il définit les orientations d'actions pour les 5 années à venir et constitue la feuille de route de l'État ainsi que de l'ensemble des partenaires et des acteurs impliqués dans la lutte contre l'insécurité routière en Ille-et-Vilaine.

Les objectifs du DGO sont, dans le cadre d'une démarche partenariale, de permettre aux différents acteurs la mise en commun de leurs compétences individuelles en faveur d'une politique globale de sécurité routière et de fédérer autour de cette démarche l'ensemble des acteurs potentiels concernés.

Le Document Général d'Orientations 2013/2017 pour la sécurité routière s'articule autour de trois objectifs :

- 1/ C'est un outil de programmation des actions de sensibilisation sur une période de 5 ans
- 2/ C'est un outil de travail partenarial associant l'État, le Conseil Général, l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et les acteurs privés et publics concernés par l'insécurité routière.
- 3/ C'est un outil de mobilisation des forces vives du département permettant de fédérer l'ensemble des acteurs potentiels.

Ce document sert ainsi de base à l'élaboration annuelle du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) qui valide et soutient les projets d'actions des différents partenaires (collectivités, associations,...).

Les orientations seront adaptées pendant la durée du DGO selon les résultats des évaluations annuelles et l'évolution de l'accidentologie en Ille-et-Vilaine.

Le document général d'orientations pour la sécurité routière est le document de référence pour la politique locale de sécurité routière.

IV - La démarche d'élaboration du DGO

La réalisation du DGO est le fruit d'une démarche volontariste avec un comité de pilotage qui a validé les étapes décisionnelles, un groupe technique par enjeu qui a mené une réflexion de fond sur les axes prioritaires en termes de sécurité routière sur le département et un processus participatif qui a permis d'associer de nombreux partenaires concernés par le risque routier.

Trois étapes majeures ont rythmé l'élaboration du DGO :

- Les assises de la sécurité routière de février 2012 qui ont permis de rassembler pour la première fois l'ensemble des partenaires et acteurs.
- Sur la base des travaux issus des assises départementales, des groupes de travail ont été constitués, pour approfondir les thématiques et proposer un contenu d'actions priorisé.
- L'approbation des orientations d'actions des six enjeux définis pour l'Ille-et-Vilaine.

V - Les orientations retenues pour la période 2013 - 2017

Les groupes de travail ont permis d'approfondir chaque enjeu retenu, en s'appuyant sur des analyses complémentaires de l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) et sur les contributions actives des membres dans leur champ de compétences respectif.

Pour chaque enjeu, des orientations d'actions ont été définies dans les domaines de l'infrastructure, l'éducation, la formation, l'information et le contrôle-sanction.

Ces travaux ont été validés par le comité de pilotage.

LES ENJEUX

- *Alcool, stupéfiants et médicaments*
- *Vitesse et environnement*
- *Jeunes : primaires, collégiens, lycéens, étudiants et apprentis*
- *Deux roues motorisés*
- *Employeurs et salariés : trajets et missions professionnels*
- *Usagers vulnérables : piétons, vélos et seniors*

VI - Suivi de la mise en œuvre du DGO

Le comité de pilotage se réunira une fois par an afin de réaliser le bilan des actions et définir la stratégie de l'année suivante.

Les membres du comité de pilotage s'engagent également à présenter l'avancement des démarches menées dans le cadre du DGO, en direction de l'ensemble des acteurs ayant participé à l'élaboration du document.

Les actions réalisées selon les enjeux définis seront suivies par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

LES OUTILS

LE PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est l'outil annuel de programmation qui regroupe l'ensemble des actions de sécurité routière qui seront menées dans le département et qui découlent des orientations d'actions définies pour les enjeux retenus dans le Document Général d'Orientations.

Ces actions se déclinent dans les domaines suivants : information, formation, éducation, contrôles et sanctions.

LE GUIDE DES ACTEURS DE LA SECURITE ROUTIERE

Pour faciliter la mise en réseau des acteurs et l'organisation d'actions, un guide pratique des acteurs de la sécurité routière en Ille-et-Vilaine a été réalisé permettant d'identifier les intervenants, qu'ils soient publics ou privés, de partager les initiatives proposées.

Ce guide a pour ambition d'aider les porteurs de projet, de faciliter les échanges entre acteurs et de démultiplier les actions sur tout le territoire du département.

LES INTERVENANTS DEPARTEMENTAUX DE SECURITE ROUTIERE

Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière constituent un réseau d'experts en matière de sécurité routière qui intervient en appui des actions menées par les partenaires et acteurs locaux.

Les IDSR ont 3 missions :

- Réaliser des actions de prévention proposées par l'État et les collectivités, s'inscrivant dans le DGO
- Contribuer au développement, à l'animation et à la gestion du programme
- Animer le réseau des acteurs par la diffusion d'informations sur la politique locale de sécurité routière, ses ressources, ses acteurs...

LE CENTRE DE RESSOURCES

La coordination interministérielle de sécurité routière de la Direction départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine gère des moyens matériels (simulateurs, affiches, dépliants et matériels divers) afin de vous aider à réaliser des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Si vous souhaitez proposer une action relative aux enjeux retenus pour le département d'Ille-et-Vilaine, merci de contacter :

la coordination interministérielle de la sécurité routière de la DDTM35

Mail : ddtm-pcsr@ille-et-vilaine.gouv.fr